



Contrat de développement et d'internationalisation touristique

ARTICLE

Un nouveau dispositif au service du développement touristique de la Région Sud et des marques mondiales Provence, Alpes et Côte d'Azur.

Après La Réunion le 24 octobre dernier, la Région Sud est la première région métropolitaine à s'engager dans ce nouveau dispositif proposé par Atout France.

Doté de moyens financiers exceptionnels de l'Etat, ce nouveau partenariat d'une durée de 3 ans doit permettre de renforcer la visibilité internationale des principales marques de destination régionales et d'accroître la compétitivité des filières touristiques clés. Il complète le dispositif France Tourisme Ingénierie qui porte sur la stimulation des investissements touristiques et se déploie depuis plusieurs mois en partenariat étroit avec la Banque des Territoires et l'Agence Nationale de la cohésion des Territoires. Au cœur de cette collaboration, la concentration des moyens d'action autour de 3 marques de destination conjointement retenues qui seront dotées de nouveaux contrats de destination ainsi que la priorité stratégique donnée aux filières clés riches en emplois futurs.

La démarche globale intègre aussi désormais la notion de développement économique d'un tourisme durable avec notamment :

- La prise en compte de période de campagne de promotion hors saison haute, afin de ne pas saturer, mais au contraire de développer l'économie quand il y a de la place pour bien accueillir.
- La priorisation de filières
- qui se consomment à l'année pour lisser les saisons et développer des emplois pérennes (culture, gastronomie, golf...)

- qui mettent en avant les échanges entre les visiteurs et les locaux (œnotourisme, écotourisme, sport...)

- La mise en avant de parcours et l'utilisation de nouvelle technologie permettant de mieux diffuser les flux touristiques dans le territoire

Le cadre d'action est global portant à la fois sur la dynamique d'offre, le marketing à l'international et les actions de formation, d'observation et d'évaluation.

En matière de promotion, l'accent sera particulièrement mis sur le numérique et le renforcement des partenariats avec les distributeurs et les transporteurs. Les marchés et les clientèles visés seront précisés pour chaque destination prioritaire dans les contrats de destination et plans d'action annuels.

Tous les segments clientèles seront travaillés suivant les filières et les marchés considérés en s'appuyant sur l'attractivité événementielle régionale, le schéma régional de développement touristique, ainsi que les orientations stratégiques définies pour la destination France et mises en valeur par la nouvelle marque Explore France.

En matière d'ingénierie développement, la structuration d'un tourisme plus durable davantage créateur de valeur et d'emplois constituera le fil conducteur des futures actions mises en œuvre.

Visuel :

Signature du Contrat « Atout France - Région Sud - Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur » à Marseille le 26 novembre 2019

*Jean-Yves Le Drian, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères,
Christian Mantei, Président du Conseil d'administration d'Atout France,
Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
François de Canson, Président du CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur*